

## **AIDE-MÉMOIRE**

### **Liste des pièces requises à joindre au formulaire électronique (B3)**

Le candidat est responsable de sa demande et doit s'assurer qu'elle inclut toutes les pièces requises suivantes au plus tard le 10 octobre 2014, 16 h. Ces pièces doivent être regroupées et soumises dans les deux blocs de fichiers joints prévus à cet effet dans le formulaire électronique de demande. Aucun rappel ne sera fait et aucune pièce ne pourra être ajoutée après la date et l'heure de clôture du concours.

Les pièces exigées à l'intérieur de chaque bloc doivent être numérisées en un seul document et être **numérotées** selon l'ordre suivant.

#### **BLOC 1 – PIÈCES REQUISES POUR L'ÉVALUATION**

1. Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de doctorat (ou une attestation du premier dépôt de thèse). Si la thèse n'a pas été déposée au moment de la présentation de la demande, joindre une lettre à l'attention du comité d'évaluation indiquant la date prévue du dépôt et fournir le document avant l'entrée en vigueur de la bourse, le cas échéant.
2. Une copie des relevés de notes pour les études de maîtrise ET de doctorat. Si aucun relevé de notes n'est émis par l'institution dans laquelle le candidat a fait ses études, une lettre explicative doit être jointe.
3. Lorsque requis, les relevés de notes obtenus dans le cadre de programme d'échange ou de cours (équivalences), le cas échéant.
4. Pour les relevés de notes obtenus à l'extérieur du Canada et des États-Unis, joindre une courte lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné.

#### **BLOC 2 – PIÈCES REQUISES POUR L'ADMISSIBILITÉ**

1. Une copie de la carte valide d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) ou tout document officiel permettant d'établir que le candidat est domicilié au Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie et le Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Si ce document n'est pas disponible, fournir une lettre à l'attention des responsables de l'admissibilité pour en expliquer les raisons, accompagnée d'une preuve à l'effet qu'une nouvelle carte a été demandée à la Régie de l'assurance maladie du Québec.
2. Une Copie certifiée conforme à l'original d'une preuve de citoyenneté canadienne pour les citoyens canadiens nés à l'extérieur du Canada.
3. Une copie du droit d'établissement au Canada (IMM 1000 ou IMM 5292) certifiée conforme à l'original pour les résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2001, ch. 27 ou une copie de la carte de résident permanent certifiée conforme à l'original (recto verso), ou une copie d'un document attestant qu'une demande de statut de résident permanent est entreprise auprès d'Immigration et citoyenneté Canada.
4. Pour les candidats dont la recherche postdoctorale se déroulera à l'étranger et qui veulent se prévaloir de l'indexation de la valeur de la bourse en fonction du coût de la vie réservée à ceux qui obtiendront un poste à leur retour : une lettre du directeur de centre de recherche ou du département universitaire confirmant l'attribution du poste au retour du séjour dans le cadre de la recherche postdoctorale.
5. En référence au point 2.2, pour le candidat qui veut se prévaloir des mesures d'exception relatives à la période d'admissibilité, un certificat médical indiquant la durée du congé de maternité ou de la maladie ou une preuve justifiant le ralentissement ou l'arrêt des études.

Les lettres d'acceptation du superviseur et de recommandation des répondants doivent être remplies et transmises électroniquement au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. L'absence d'une des lettres exigées à la date et à l'heure de clôture du concours, rend le dossier non admissible par le Fonds.

Il est de la responsabilité du candidat de fournir son numéro d'identification personnel (NIP) et son numéro de demande à ses répondants, superviseur (et cosuperviseur) et de veiller à ce que les lettres soient transmises dans les délais prescrits.